54me Année — Nouvelle série — N° 190 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 3 SEPTEMBRE 1949.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Télé. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 20 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

LES PATENTES

devant le Conseil Municipal de Sisteron

Depuis le vote du Parlement, renvoyant devant les Conseils Généraux et Conseils Municipaux les redevables de la patente pour une réduction de celle-ci, les collectivités départementales et locales ont fait le point de leur situation budgétaire et examiné de quelles façons il pourrait être fait droit aux réclamations innombrables des assujettis.

Le Parlement aurait mieux fait, au lieu de renvoyer les contribuables devant les collectivités, de voter la réforme des finances locales depuis si longtemps promise, et une loi supprimant les patentes, depuis longtemps demandée, ce qui n'aurait pas motivé une telle agitation dans le pays.

Ces considérations mises à part, voyons de quelle façon le commerçant Sisteronnais a vu augmenter sa patente.

La Ville de Sisteron avait en 1948 à son budget, 2360 centimes additionnels ; en 1949, cas presque unique dans le département, le nombre des centimes additionnels est ramené de 2360 à 1875, d'où une diminution de 485 centimes qui n'ont pas été appliqués sur les divers postes de la feuille du contribuable, par conséquent la Patente.

Pourquoi cette diminution ? Parce qu'après le vote du budget par le Conseil Municipal, la Ville de Sisteron a bénéficié, comme ville sinistrée, d'une subvention d'équilibre qui a permis d'alléger d'autant le nombre des centimes. Le produit des patentes qui, en 1948, était pour Sisteron-Ville, pour 327 patentés, de 1.191.422 francs, n'est plus, en 1949, que de 1.004.756 francs, ce qui procure à la Ville un rendement inférieur de 187.000 francs environ. Donc, par avance, les assujettis à la patente n'ont pas eu une augmentation à subir du fait des centimes communaux et cette situation place le Conseil Municipal devant le fait suivant que, contrairement à beaucoup d'autres communes qui ont voté des centimes pour l'exercice 1949, qui bénéficient de ce fait d'une plus-value de rentrée d'impôts et qui peuvent voter un abattement de 10, 15, 20 % ou plus, à Sisteron le Conseil Municipal est dans l'impossibilité de faire la moindre réduction sans déséquilibrer son budget (condition « sine qua non » qu'a voulu éviter la loi du 20 Juillet 1949 en subordonnant l'abattement qui pourrait être fait, au maintien de l'équilibre budgétaire pour l'exercice 1949).

Je donne également une autre précision que j'ai fait connaître à la réunion du Conseil Municipal, c'est qu'en 1948, sur 100 francs d'impôts qui rentraient pour les collectivités locales et départementales, il revenait à la Commune de Sisteron 47 francs, le reste allant aux finances départementales ; en 1949, sur 100 francs, la part de la Commune n'est plus que de 32 francs et celle du département de 68 francs, conséquence de la diminution des centimes communaux.

Il serait trop long d'énumérer les diverses causes qui ont motivé l'augmentation des patentes, centimes départementaux, communaux, principal fictif, etc... Il en est deux principales qui ont eu une grosse répercussion :

1°) la valeur locative qui a été révisée par l'administration en 1948 ;

2°) l'augmentation de la journée de prestation homme pour la taxe vicinale qui est passée de 360 à 750 francs. Pour cette dernière cause aucune réclamation ne peut être admise mais pour la précédente il a pu se glisser des erreurs, mêmes grossières, des exagérations, et l'administration des finances a reçu des ordres formels pour examiner avec bienveillance tous les cas qui lui seront soumis et motivés.

Le Conseil Municipal a peut-être géré avec trop de parcimonie les finances communales, puisqu'il ne peut faire aucune réduction, et ceci peut se retourner contre lui ; c'est affaire d'appréciation ! Mais j'ai tenu à faire connaître aux contribuables Sisteronnais la situation exacte au point de vue centimes communaux, et la seule position qu'il était possible de prendre par le Conseil Municipal vis-à-vis de l'impôt des Patentes.

E. PARET
Conseiller Général
et Maire de Sisteron.

CHRONIQUE LOCALE

MUSIQUE. — Invités par le Comité des Fêtes de la Saint-Arnoux de Gap, les « Touristes des Alpes » accompagnés de leur fanfare, se rendront dans cette Ville, demain Dimanche, où ils donneront deux concerts.

Le départ est fixé à 9 heures, Place de l'Eglise. Prière à MM. les Musiciens d'être exacts.

Nos Musiciens participeront également à la manifestation des Préalpes du Sud qui se déroulera dans notre Ville les 18 et 19 Septembre prochain.

Le Conseil Municipal de Sisteron

a voté à l'unanimité l'achat d'un terrain pour la création d'un stade Municipal

Le Conseil Municipal de Sisteron s'est réuni Mercredi 31 Août, à 21 heures 30, dans la salle habituelle de ses séances, sous le présidence de M. Paret Emile, Maire, assisté de MM. Maffren et Thélène, 1er et 2e adjoint..

M. Lieutier Marcel est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire, à l'ouverture de la séance, au nom du Conseil Municipal présente les condoléances des Conseillers Municipaux à la famille de leur collègue Paul Magnan, victime de l'accident mortel que tous nos lecteurs connaissent.

A la suite de ce décès et pour bien montrer à la population Sisteronnaise la part que prennent nos édiles municipaux au deuil d'un élu ou d'une personnalité marquante du pays, le Conseil décide de faire l'acquisition d'un drap mortuaire.

La question qui a motivé l'objet de la réunion est l'acquisition d'un terrain en vue de réaliser un projet qui dure depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire la création à Sisteron, d'un Stade Municipal. M. le Maire fait connaitre au Conseil, après avoir étudié plusieurs projets, la Commission des Sports en accord avec la Commission des Finances, s'est arrêtée sur le terrain du quartier des Plantiers, domaine de Beaulieu, appartenant à M. Bonfort de Laidet. M. le Maire fait connaitre également toutes les conditions de cette acquisition par la Ville qui s'élève à la somme de 4.000.000 de francs, somme compensée par la vente du terrain du Pré de Foire à la Reconstruction et d'une subvention accordée par le Ministère des Sports et Loisirs.

Une très large discussion s'ouvre entre les Conseillers Municipaux.

Après tous ces pourparlers, le Conseil, à l'unanimité, vote l'achat de ce terrain de 18.000 mètres carrés, plus le chemin allant de la Route Nationale au Stade de 95 mètres de long et de 8 mètres de large.

Après l'importante question du terrain de Sports, M. le Maire fait connaitre à l'assemblée quelques questions diverses. Il en résulte que la Municipalité demande le concours du fonds forestier pour le reboisement des terrains Nord, derrière la Citadelle et le quartier de Chambrancon, quartiers détériorés par le bombardement.

Le Conseil demande également de faire partie du groupement de l'Association de Remembrement pour bénéficier de certains avantages accordés par cette société à ses adhérents.

Le déplacement du lieu du versement des ordures, en dessous de la Ville est décidé. Un endroit sera désigné sous peu.

La séance est levée à 23 h. 30.

SPORTS

SISTERON-VELO

Comme toute bonne Société, au début de saison, Sisteron-Vélo a tenu sa première réunion générale, Mardi, dans une salle de la Mairie, sous la présidence de son nouveau président, M. Meynier Kléber, très connu dans les milieux sportifs de la région, assisté du Comité Directeur, c'est-à-dire MM. Razous Jean et Bonnet, secrétaires, Bréda et Ponty trésoriers, Yves Floch, Louis Blanc et Emile Richaud, respectivement entraineurs des équipes première, réserve et cadet.

M. Meynier, après un large exposé sur la situation de la Société, après avoir annoncé ce que le Comité Directeur compte réaliser cette saison, demande à la jeunesse de faire preuve d'un bon esprit sportif. Il fait connaitre aux joueurs les jours et heures d'entrainement et fixe les réunions au Vendredi, au nouveau siège Café de Provence, 1er étage, à 19 heures 15. Il termine en remerciant tous ceux qui ont répondu présent à cette première réunion.

GRAND PRIX CYCLISTE DE LA VILLE DE SISTERON

Le Grand Prix Cycliste de la Ville de Sisteron, organisé par la « Pédale Sisteronnaise », sous le patronage du Comité des Fêtes, qui devait avoir lieu le 25 Septembre, est renvoyé au Dimanche 2 Octobre, afin de ne pas porter préjudice au Club Manosquin qui avait retenu la précédente date.

Nous rappelons que cette course inter-régionale 3me et 4me catégorie est dotée de nombreux prix dont : 5.000 francs au 1er ; 4.000 francs au 2me ; 3.000 francs au 3me ; 2.000 francs au 4me ; etc...

En faveur des œuvres sociales de l'A. N. O. S. O. R.

L'A.N.O.S.O.R., association patriotique où se rassemblent les officiers, sous-officiers et cadres de la Résistance, sans aucune distinction de parti, d'opinion ou de groupement d'origine, fait un pressant appel en faveur de ses œuvres sociales.

Apportez-lui votre concours en souscrivant dès maintenant un ou plusieurs Agendas 1950. Richement relié, sous format 13x21, un jour à la page, celui-ci répond au désir de tous. Plusieurs pages réservées à l'historique de la Résistance forment un recueil de précieux et vivants souvenirs.

Il contient également des « bons de ristournes » aimablement consentis par MM. les Commerçants, Artisans, Hôteliers, etc...

Pour recevoir cet Agenda dès le le 15 Décembre, il suffit de verser 1.070 francs à « Agenda de la Résistance », 112, Boulevard Voltaire, Paris. C. C. Portal 7190-98 Paris..

FOIRE. — La foire de la Saint-Barthélémy qui s'est tenue lundi dernier chez nous, avait amené un grand nombre de marchands forains et de visiteurs.

Nous avons remarqué la grande quantité de bestiaux comprenant chevaux, vaches, bœufs, brebis, moutons, chèvres et cochons, parqués sur la Place de l'Eglise et sur le Cours du Collège.

Malheureusement, les acheteurs, vu la sècheresse que nous subissons depuis deux mois, hésitaient à acheter. Les vendeurs voyaient les prix baisser et plus d'un marchand de porcs et de cheptel ont retourné chez eux toutes leurs bêtes.

Cette foire est la plus belle de l'année. Elle a obtenu un gros succès pour les promeneurs, mais cela ne veux pas dire que les transactions aient été nombreuses dans le gros comme dans le petit commerce.

La prochaine foire aura lieu le 26 Septembre.

Voici les prix pratiqués :

Œufs 180 la douzaine ; Poulets 350 le kilo ; Melons 25 frs le kilo baisse par la suite jusqu'à 10 fr ; Chevaux mévente, moins de 3 ans 60 à 80.000 frs ; plus de 3 ans de 35 à 60.000 frs ; Mulets 80 à 100.000 frs ; Agneaux broutards 100 à 150 le kilo ; Agneaux gras 180 à 200 frs le kilo ; Brebis d'élevages 100 frs le kilo ; Chèvres la pièce de 600 à 1.000 frs ; Vaches laitières pleines ou avec veau 40 à 50.000 frs ; Porcs gras 180 à 200 frs le kilo ; Porcelets 120 à 150 frs le kilo.

SAPEURS-POMPIERS. — Demain Dimanche, à 8 heures, tous les Sapeurs-Pompiers sont priés d'être présents à la salle des pompes, pour comptes-rendus divers et exercice mensuel.

A VENDRE :

Un Pré d'une contenance de 66 ares au quartier des Coudoulets.

S'adresser à M. et Mme BONTOUX Denise, Bourg-Reynaud, SISTERON.

DISTINCTION. — Dans la récente Promotion du Ruban Violet, nous relevons avec plaisir le nom de M. Elie Fauque, Directeur d'Ecole à Sisteron, Conseiller Municipal.

Nous relevons également le nom de notre compatriote Mme Turin, née Bonnefoy, Institutrice à Manosque.

Aux nouveaux promus, nous adressons nos bien sympathiques félicitations.

NAISSANCE. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un premier bébé prénommé Michel, dans le foyer de M. et Mme Ascencio Gaona.

Avec nos meilleurs vœux de santé pour le bébé, nos félicitations aux parents.

FETE. — Demain 4, Lundi 5 et Mardi 6 Septembre se tiendra dans la coquette commune de Noyers-sur-Jabron, la Fête Patronale avec un programme des mieux choisis. Bal, Feu d'Artifice, Grands Concours de Boules à la Longue et à Pétanque. Le meilleur accueil vous est réservé.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Recette Sédentaire, Entrepôt de Sisteron. — Les redevables des taxes sur le chiffre d'affaires doivent, sans attendre l'avis de service, déposer ou adresser leurs déclarations :

1) Mensuellement lorsque le montant dû est supérieur à 10.000 frs.

2) Trimestriellement au cas contraire.

Il est rappelé que ces déclarations doivent parvenir au service dans les dix premiers jours du mois suivant la période qu'elles représentent.

A défaut, une reconnaissance d'infraction sera établie conformément aux règlements en vigueur.

BOULANGERIE DE GARDE. — Lundi 5 Septembre Boulangerie Girard, Rue Mercerie.

OBJETS TROUVES. — Un Portefeuille, une paire ciseaux.

CONFERENCE F. F. I.

Cette réunion qui avait été annoncée, a eu lieu tout dernièrement dans la salle de la Mairie, à 21 heures, devant une salle comble où un nombre imposant de résistants, F. F. I. et amis de toutes tendances, avait tenu à venir écouter l'exposé du Chef Départemental F. F. I.

La réunion, présidée par M. Paret, assisté de M. Lévesque, président des Anciens Combattants, Bouchet, chef des F.F.I. région de Sisteron, présenta le Colonel Noël, et lui rendit hommage. La parole fut donnée au Colonel Noël.

Avec son talent oratoire habituel il exposa les faits de la Résistance dans le département des Basses-Alpes dont il avait la charge et le commandement des troupes armées et cela n'était pas toujours facile, dit-il. Bouchet est bien au courant de toutes les difficultés que nous avons surmontées et je suis heureux que nous nous trouvions réunis aujourd'hui en grand nombre. C'est grâce à vous F. F. I. de toutes tendances, que nous avons pu relever notre drapeau tricolore que la France a pu reprendre sa place dans les grandes nations.

Mais alors pourquoi nous trouvons-nous devant les difficultés intérieures et extérieures. Parlant premièrement des difficultés extérieures et de la guerre froide, aucun peuple, dit-il, pas plus que le peuple de France, ne veut la guerre, car c'est lui qui en fait les frais. Et si nos dirigeants étaient restés au programme du CNR nous ne connaitrions pas ces difficultés car les 5 Grands devaient, d'après les conférences de Postdam et de Yalta, atténuer ces difficultés par des concessions mutuelles et réciproques, et la France avait un grand rôle à jouer entre les deux Grands.

Pour nos difficultés intérieures, dit-il, restant fidèles à ce programme, ceux qui avaient eu la vie trop facile et gagner trop d'argent au détriment de nos malheurs, auraient payé ce qu'ils devaient et qu'ils doivent. Nous n'aurions pas abandonné les dettes de réparations dûes par l'Allemagne.

Après 1914-1918, on a parlé de ces dettes pendant 12 ans. Aujourd'hui, après cette guerre-ci, on en a pas parlé 12 mois, et pourtant elle doit payer. Et ceci inscrit dans le programme de la Résistance, adopté par tous les hommes politiques de toutes tendances, M. Louis Marin et Cie. Et pourtant nos héros et nos martyrs sont morts pour cet idéal, et nous n'avons pas le droit de les abandonner et de les trahir, car oublier tous ces sacrifices serait trahir.

Il faut, dit-il, rester unis, se grouper et revenir au programme de la Résistance, et nous ne verrons plus alors des héros de la Résistance comme le Commandant Félix, en prison, mais qui, grâce déjà à l'unité de tous les résistants, a été libéré. Mais il faut que demain, avec l'union de tous, il ne soit plus inquiété, ainsi que d'autres résistants.

En défendant l'idéal de la Résistance, nous défendons l'indépendance et nos libertés pour lesquelles nous avons combattu et pour lesquelles sont morts nos camarades de combat.

Tous unis, F. F. I., F. T. P. et amis, nous avons su gagner la guerre, et nous gagnerons la Paix.

Très bien compris par tout l'auditoire, il fut longuement applaudi et après, un bureau de l'entente F. F. I. F. T. P. F.. et amis fut constitué.

Ainsi s'accomplit avec le concours de cet orateur, une bonne journée pour la Résistance et la Paix.

© VILLE DE SISTERON

VARIETES - CINEMA
Samedi, en soirée
Dimanche, matinée et soirée
Actualités Documentaire
Dessins Animés
et un super-film en couleurs
« LES NUITS ENSORCELEES »

TROUPEAUX TRANSHUMANTS. — Les propriétaires ou conducteurs de troupeaux sont informés que, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 Mars 1949 règlementant la transhumance sur le département des Basses-Alpes, ils devront au moment du départ, avertir 24 heures au moins à l'avance, un vétérinaire sanitaire qui ira visiter les animaux en un lieu accessible à une automobile et désigné après entente entre le vétérinaire et le conducteur.

Le certificat de santé et de provenance sera remis au conducteur par le vétérinaire sanitaire après la visite.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La distribution des Bons du Bureau de Bienfaisance aura lieu aujourd'hui Samedi 3, Lundi 5 et Mardi 6 Septembre au Secrétariat de la Mairiee.

DON ANONYME. — 100 francs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques, 200 francs pour le Goûter des Vieux.

ETAT-CIVIL

du 26 Août au 2 Septembre 1949

Naissances : Yvonne Paulette Elise Giraud, Avenue de la Libération. — Herbert Claude Langer, Avenue de la Libération. — Louis Henri Félix Ranchon, Avenue de la Libération.

Publications de Mariages : Raoul Alexis Adrien Chabal, journalier, domicilié à Sisteron et Jeannine Georgette Robin, sans profession, domiciliée à Sisteron. — Françis Albert Massot, menuisier, domicilié à Sisteron et Lydie Emilie Gabrielle Esclangon, couturière, domiciliée à Salignac.

Décès : Adrien Barthélémy Lucien Maurel, 69 ans, Avenue de la Libération. — Paul Aimé Joseph Thunin, 76 ans, Avenue de la Libération.

Chez Francette
15, Rue Saunerie, SISTERON
GRAND CHOIX
des Laines de sécurité
et toutes teintes modes
Les Laines SOFIL
Les Laines du CHAT BOTTE
Les Laines du BOUTON D'OR
Les Laines du KANGOUROU
Les Laines PIERBER
Des Prix Modérés
65 frs 75 frs 85 frs
90 frs 95 frs
— ENTREE LIBRE —

UNE SEULE ADRESSE...
TAXI A. BURLE
Café de Provence
Téléphone : jour 107 — nuit 178
Toutes Directions
de jour et de nuit
Les personnes désireuses de se rendre à l'Isle-sur-Sorgue sont priées de se faire inscrire au Café de Provence à SISTERON.

UN TITRE
QU'IL FAUT TOUJOURS
AVOIR SOUS LA MAIN...
Le Bon d'Electricité
A REVENU VARIABLE
Les coupons peuvent servir à payer les quittances de courant qui vous sont présentées à domicile. Leur valeur est, dans ce cas, augmentée de 10 %.
RENSEIGNEZ-VOUS.

Agence "L'ABEILLE"
ASSURANCES
Financement Automobile
Tracteurs Agricoles
aux meilleures conditions
A. ALIBERT
11, Rue de Provence — SISTERON
Téléphone 80

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

Elie MAGNAN, Lucien FOURNIER
et Marcel FABRE
S. A. R. L. au capital de 1.200.000 fr.
Siège Social :
AUBIGNOSC (Basses-Alpes)

Augmentation de Capital
Modifications aux Statuts

Suivant acte reçu par Me CASTEL, notaire à SISTERON, le trente et un Août mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le premier Septembre suivant, folio 48, case 334,

Messieurs Elie MAGNAN et Lucien FOURNIER, tous deux négociants demeurant et domiciliés à AUBIGNOSC, agissant en qualité de seuls membres de la Société à responsabilité limitée, dénommée « Elie MAGNAN et Lucien FOURNIER », dont le siège est à AUBIGNOSC, au capital initial de 600.000 francs, ont :

I. — Décidé d'augmenter de six cent mille francs le capital de ladite Société, qui était de six cent mille francs, pour le porter ainsi à un million deux cent mille francs, par la création de six cent parts nouvelles de mille francs, à libérer en espèces, et portant jouissance du premier Septembre mil neuf cent quarante neuf.

II. — Constaté que les six cent parts nouvelles de mille francs chacune ont été attribuées partie à Monsieur FOURNIER, ancien associé et partie à Monsieur FABRE Marcel, propriétaire, demeurant et domicilié à VOLX, qui ne faisait pas partie de la Société, mais dont l'admission comme nouveau membre a été consentie par Messieurs MAGNAN et FOURNIER, anciens associés, conformément à l'article 8 des statuts et à l'article 22 de la loi du sept Mars mil neuf cent vingt ctinq ; cette attribution a été faite, savoir :

Deux Cent parts à Monsieur Lucien FOURNIER, ancien associé ;

Quatre Cent parts à Monsieur Marcel FABRE, nouvel associé, en rémunération des apports en espèces faits par chacun d'eux dans la caisse sociale de la façon suivante :

Deux Cent Mille Francs par Monsieur Lucien FOURNIER ;

Quatre Cent Mille Francs par Monsieur Marcel FABRE.

Messieurs MAGNAN, FOURNIER et FABRE se sont déclarés solidairement responsables de la réalité des apports en espèces ci-dessus indiqués, de l'entière libération des parts nouvelles, et de leur répartition telle qu'elle est égalemeent indiquée ci-dessus.

III. — Enfin, comme conséquence de l'augmentation de capital ainsi réalisée, les parties ont décidé d'apporter les modifications suivantes aux statuts et leur nouvelle rédaction sera la suivante :

Article Deux. — La Société prend la dénomination « Elie MAGNAN, Lucien FOURNIER et Marcel FABRE », (le reste sans changement).

Article Six. — Apports-Capital-Parts:

Monsieur MAGNAN Elie apporte, francs	400.000
savoir (sans changement)	
Monsieur FOURNIER Lucien apporte, francs	400.000
Monsieur FABRE Marcel apporte, francs	400.000
soit ensemble : un Million deux cent mille francs	1.200.000

(Un Million Deux Cent Mille Francs formant le capital social).

Article Sept. — Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION DEUX CENT MILLE FRANCS, et divisé en mille deux cent parts de mille francs chacune entièrement libérées.

Elles correspondent aux apports des associés qui se répartissent comme suit :

Monsieur MAGNAN Elie	400 parts
Monsieur FOURNIER Lucien	400 parts
Monsieur FABRE Marcel	400 parts
Total égal	1.200 parts

(le reste sans changement).

Article Dix-Sept. — Administration, Pouvoirs des Gérants :

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants choisis parmi les associés et en dehors d'eux.

Messieurs MAGNAN, FOURNIER et FABRE sont nommés gérants de la Société.

Chacun des gérants représente la Société et a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de celle-ci en toutes circonstances sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

Ils ont tous trois la signature sociale et peuvent agir ensemble ou séparément. Toutefois, il est expressément stipulé que tous emprunts, autres que les crédits en Banque, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, ou d'immeubles, les constitutions d'hypothèque ou de nantissement, la fondation de Sociétés et tous apports à des Sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toutes prises d'intérêts dans des Sociétés ayant ou non le même objet que la présente Société, ne pourront être valablement réalisés que d'un commun accord entre les gérants et sur leurs signatures conjointes à peine de nullité des engagements souscrits en contravention de la présente clause mais après autorisation donnée par les associés délibérant dans les conditions fixées à l'article 27 de la loi du sept Mars mil neuf cent vingt cinq.

Deux expéditions de cet acte ont été déposées au Greffe du Tribunal Civil de Digne exerçant la juridiction commerciale, le deux Septembre mil neuf cent quarante neuf.

Pour Extrait,
Louis CASTEL, notaire.

Les personnes désireuses de se rendre à l'Isle-sur-Sorgues, sont informées que le

Taxi Mouriès
est à leur disposition.
S'adresser au Bar Léon et à la Conciergerie de la Mairie.

T. S. F. — ELECTRICITE
Dépannage Réparation Installation
Marcel DORTAN
Radio-Electricien
Diplômé d'Etat
56, Rue Droite — SISTERON

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le vingt trois Juillet mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le vingt huit Juillet suivant, folio 23, case 107

Monsieur TRABUC Ernest Léopold propriétaire, et Madame LOMBARD Marguerite Marie Léa, son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à SAINT-ESTEVE

ont vendu à Mademoiselle BERNARD Yvonne Marie Madeleine, célibataire majeure, demeurant et domiciliée à AUTHON

le fonds de commerce de RESTAURANT avec débit de boissons hygiéniques qu'ils possédaient à AUTHON.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du vingt sept Août mil neuf cent quarante neuf.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON, domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le présent avis.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le treize Août mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le dix huit Août suivant, folio 32, case 169

Monsieur CHABOT Noël Lucien Victorin, boulanger, demeurant et domicilié à MISON

A vendu à Monsieur RAUZY Félix Raymond, conducteur de travaux, demeurant à MARSEILLE

Un fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE exploité à MISON, hameau des Armands.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du vingt sept Août mil neuf cent quarante neuf.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON, domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le présent avis.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE
Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment
Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....
POMPES FUNÈBRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres
PERRONE MAGASIN : 59, Rue Droite
ATELIER : au Collet
SISTERON

HYPERTENDUS
ATTENTION A LA TENSION
Les
Sérums Végétaux
FERRAND
No 1 et No 2
font rapidement baisser la tension
Résultats rapides
et facilement contrôlables
CABINET DE RADIESTHESIE
Brochure sur simple demande
Laboratoire des Produits St-Roch
Dr A. FERRAND
LE POET (Hautes-Alpes)

TEINTURERIE
DEGRAISSAGE A SEC
Livraison 3 jours
PLISSES TOUS GENRES
JOURS STOPPAGE
Boutons Machine
Remaillage de Bas sur place
MERCERIE
" AU BLEUET "
65, Rue Droite — — SISTERON

MONUMENTS FUNERAIRES
Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure
Marbrerie R. CAFFIN
Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le vingt trois Juillet mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le vingt huit Juillet suivant, folio 22, case 105

Monsieur VAGGIANI Dino et Madame CHACHUAT Louise Juliette, son épouse, tous deux commerçants, demeurant et domiciliés à SISTERON

ont vendu à Madame CHEPY Célina Gabrielle Emilie, sans profession, épouse de Monsieur TAUCHE Louis Célestin Clovis, boucher, demeurant et domiciliés à SISTERON

le fonds de commerce de « Bonneterie, Lingerie, Laine, Articles de Lainage, Dégraissage et Stoppage » qu'ils exploitaient à SISTERON, Rue Droite, No 14, connu sous le nom de « LA CIGALE ».

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du vingt sept Août mil neuf cent quarante neuf.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON, domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le présent avis.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

TEINTURERIE KOCH
Dépôt : Mme COUTON
Rue Droite — — SISTERON
(Bijouterie Imbert)
NOS PRIX :
Pantalon 120 frs Veste 180 frs
Jupes 150 francs
Livraison dans la semaine
NOUS CONSULTER
Dépôt de boutons façon
Jour machine Plissage
Broderie machine Fourrure
Choix de dessus voiture
à partir de 1.200 francs.

Vêtements PHILIP
Rue Droite — SISTERON
Maison vendant le meilleur marché de la Région.
Pour la Saison d'Eté :
Choix important de
PANTALONS
gabardine, palm-beach et flanelle
SHORTS
hommes, femmes, fillettes, enfants
Sahariennes
Vestes velours tous coloris
Chemiserie — Cravates
Articles de Travail.
Rendez-nous visite...
un renseignement ne coûte rien.

SISTERON-SPORTS
CHABAUD Frères, Rue Droite
VELOS — MOTOS
neufs et occasions
Toutes les pièces détachées
Réparations
ARTICLES DE SPORTS

Vous trouverez chez...
G. FIASTRE
22, Rue Saunerie
TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE
Cuisinières, Chauffe-eau, etc...
Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre
— REPARATION —
T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation
AGENCE « FRIGIDAIRE »
Livraison immédiate.

Pour réussir vos Photos
APPAREIL LUMIERE 6x9
1.675 Francs
en vente
Droguerie BERNARD
Pas de Photos sans Lumière
essayez la nouvelle
PELLICULE ALTIPAN

Chez MUSSO Rue Saunerie SISTERON
Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »
GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes et Jeunes Gens
à partir de 2.900 frs et 4.500 frs
Grand Choix de Robes d'Eté
Femmes et Fillettes
Assortiment de Paletots laine
toutes nuances
à partir de 3.500 francs
TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —
PRIX ET QUALITE

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

AU SOUVENIR 59, Rue Droite
Téléphone 93
POMPES FUNÈBRES
CERCUEILS (article soigné) Grand Choix de COURONNES
PLAQUES et MAUSOLEES
TRAVAIL SOIGNE PRIX IMBATTABLES

© VILLE DE SISTERON